Nations Unies S/2003/621

Conseil de sécurité

Distr. générale
9 juin 2003
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 14 de la résolution 1233 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 6 avril 1999, par lequel le Conseil m'a prié de le tenir périodiquement informé et de lui présenter un rapport tous les 90 jours sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays. Par la suite, lors de ses consultations officieuses tenues le 8 juillet 2002, le Conseil m'a prié de lui soumettre un rapport écrit tous les six mois.

2. Dans mon précédent rapport, en date du 13 décembre 2002 (S/2002/1367), j'ai souligné que la situation politique, économique et sociale en Guinée-Bissau demeurait très préoccupante. Le présent rapport porte sur l'évolution de la situation depuis l'exposé oral fait par mon Représentant le 5 mars 2003, et met l'accent sur les conditions régnant dans le pays avant les élections législatives anticipées prévues pour le 6 juillet 2003.

II. Évolution de la situation politique

3. Je déplore de devoir déclarer que, pendant la période considérée, la situation générale en Guinée-Bissau, loin de s'être améliorée, s'est en fait détériorée. Dans un contexte d'instabilité politique et institutionnelle, l'incertitude électorale a continué de créer des tensions, tandis que la question de la promulgation de la constitution révisée demeure non résolue. Le Président Koumba Yalá a continué d'affirmer que, comme l'Assemblée nationale ne fonctionnait pas, il était impossible de progresser sur la question constitutionnelle ou de tenir des élections pour pourvoir les postes de président et de vice-président de la Cour suprême de justice tant qu'une nouvelle Assemblée nationale n'aurait pas été élue.

4. À l'absence de progrès dans les domaines constitutionnel et électoral correspond une détérioration générale du climat politique. Les dirigeants de l'opposition ont continué d'accuser le Gouvernement de prendre des décisions arbitraires, d'imposer des restrictions aux médias indépendants, de laisser les agents

03-38891 (F) 100603 110603

de la sécurité harceler les opposants politiques, d'interdire à des personnalités éminentes de voyager et de limiter l'accès des partis politiques aux médias.

5. De plus, les fréquents remaniements ministériels, notamment la révocation par le Président, entre le 30 mars et le 23 avril 2003, de plusieurs proches collaborateurs, dont son porte-parole, le Ministre de l'intérieur et le Ministre de la défense, ont suscité des inquiétudes au sujet de la stabilité et de la continuité des activités gouvernementales. Les tensions ont été portées à leur paroxysme lorsque le Ministre de la défense destitué a été arrêté le 30 avril 2003 pour subir un interrogatoire au sujet d'une prétendue tentative de coup d'État. Le 3 mai 2003, l'un des conseillers du Président pour les affaires politiques a également été révoqué et, trois jours plus tard, arrêté pour interrogatoire, apparemment au sujet du même complot. Le Président a déclaré à mon Représentant que toutes les arrestations étaient liées à des affaires pénales et l'a assuré qu'il laisserait la justice suivre son cours.

6. Entre-temps, la préparation des élections, prévues maintenant pour le 6 juillet 2003, a été extrêmement lente. Comme les donateurs ont subordonné leur appui financier aux élections à la création de conditions propices à des élections crédibles, le Gouvernement a eu tendance à rendre la communauté internationale responsable des retards intervenus dans le processus électoral. Malgré l'allocation par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) d'une subvention initiale de 500 000 dollars pour la mise à jour des listes électorales, et la fourniture par le Portugal du matériel nécessaire au scrutin, à la mi-mai, aucun des objectifs du calendrier électoral, dont le processus d'actualisation des listes, n'avait été atteint. Dans ce contexte, les partis d'opposition demandent de plus en plus la désignation d'un « gouvernement d'unité nationale » jusqu'à la tenue des élections.

7. Soucieux d'encourager le dialogue entre le Partido da Renovação Social (PRS) au pouvoir et les grands partis d'opposition, le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau a facilité les réunions des 18 mars, 1er avril et 22 mai 2003, afin d'examiner les questions d'actualité et de réfléchir à l'avenir du pays. Il a également achevé la préparation d'un programme d'activités de six mois à l'échelle du pays, pour consolider le processus de réconciliation nationale et promouvoir une culture de prévention des conflits. En préparation de ce programme, le Bureau a aidé la Fédération des femmes de Guinée-Bissau à élaborer et à lancer un plan d'action visant à accroître, dans toute la mesure possible, la participation des femmes au processus politique, en particulier aux prochaines élections.

8. De plus en plus préoccupées par l'instabilité régnant en Guinée-Bissau, les organisations sous-régionales ont intensifié leurs efforts pour aider à stabiliser le pays. Le 14 mars 2003, le Président en exercice de l'Organisation des pays africains de langue officielle portugaise (PALOP), le Président dos Santos de l'Angola, a convoqué un sommet extraordinaire, auquel le Président Yalá a assisté. Dans leur communiqué du 14 mars 2003, les chefs d'État des pays membres de l'Organisation ont encouragé les autorités de Guinée-Bissau à suivre la voie du dialogue et de la concertation politique qui étaient les meilleurs moyens de régler les problèmes en suspens. Ils ont également demandé à la communauté internationale de fournir l'appui technique, logistique et matériel nécessaire à la tenue des élections législatives.

9. Le 7 avril 2003, le Conseil de médiation et de sécurité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est réuni à Abidjan pour examiner la situation prévalant en Afrique de l'Ouest sur le plan de la sécurité, y compris les tensions politiques croissantes en Guinée-Bissau. Dans une déclaration à la presse, la CEDEAO a recommandé l'envoi en Guinée-Bissau d'une délégation de son Conseil des Sages, afin d'aider le Gouvernement de ce pays à renforcer la gouvernance démocratique et à réduire les tensions politiques.

10. Le Groupe des Amis de la Guinée-Bissau, ainsi que le Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique et le Groupe consultatif spécial sur la Guinée-Bissau, créé par le Conseil économique et social, ont continué de travailler en étroite collaboration, afin d'examiner les moyens d'aider la Guinée-Bissau à relever les multiples défis auxquels elle est confrontée.

III. Aspects militaires et problèmes de sécurité

11. La situation le long de la frontière avec le Sénégal demeure calme et les mesures de sécurité mises en place il y a deux ans ont pour l'essentiel réussi à empêcher les incursions sur le territoire de la Guinée-Bissau par des éléments armés du Mouvement séparatiste des forces démocratiques de la Casamance (MFDC). Dans un geste de bon voisinage et, afin de promouvoir la paix et la stabilité dans la sous-région, le Président Yalá s'est déclaré prêt à accueillir à Bissau des consultations entre les factions du MFDC, à la demande du Président Wade du Sénégal.

12. Sur le plan interne, des tensions ont été signalées dans les forces armées en raison du non-paiement des soldes pendant une période allant jusqu'à cinq mois; et des cas de désertion ont été signalés. Au milieu des dernières rumeurs de coup d'État, le 9 mai 2003, le chef d'état-major des forces armées a publié un communiqué dénonçant les informations selon lesquelles un coup d'État était imminent et réaffirmé l'attachement des forces armées à la démocratie, au dialogue, à la tolérance, à la transparence et à la justice.

13. Le Programme de démobilisation, de réinsertion et de réintégration en est à la phase de réintégration qui devrait s'achever en juin avec la réinsertion de 6 000 ex-combattants définis comme « vulnérables ». Quatorze organisations non gouvernementales travaillent sous contrat pour le compte du Programme, dispensant une formation et offrant des possibilités d'emploi aux non-combattants dans divers endroits du pays. À la fin avril, le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs du Programme disposait de fonds lui permettant de fonctionner seulement jusqu'en septembre 2003.

14. La restructuration des forces armées a progressé avec la création de deux organes, chargés l'un du matériel et l'autre des services d'appui à l'armée, ainsi que de réfléchir à la voie à suivre. Toutefois, une grave pénurie de ressources continue d'entraver la mise en oeuvre du programme de restructuration.

15. Deux organisations non gouvernementales, Humanitarian Aid (HUMAID) et, depuis février 2002, Lutamos Todos Contra as Minas (LUTCAM), poursuivent les activités de déminage sous l'égide du Centre national de coordination des activités de déminage (CAAMI), avec l'appui du PNUD. D'après le Gouvernement,

1 000 mines antipersonnel stockées et 2 455 mines se trouvant dans les zones minées ont été détruites au cours de l'année jusqu'au 30 avril 2003. Toutefois, malgré les progrès considérables réalisés dans le domaine du déminage, au moins cinq civils auraient été grièvement blessés par des mines non explosées au cours des cinq premiers mois de l'année.

16. La situation de la force de police demeure critique. Malgré les informations faisant état d'une augmentation de la criminalité à Bissau, la police ne dispose d'aucun moyen d'intervention rapide et sa formation est rudimentaire. Il demeure indispensable que les membres de la police – qui, en Guinée-Bissau sont recrutés presque exclusivement dans l'armée – aient leurs propres statuts et règlements et reçoivent une formation professionnelle et un matériel appropriés.

IV. Aspects relatifs aux droits de l'homme

17. Dans la période précédant les élections législatives annoncées, la situation des droits de l'homme s'est fragilisée, reflétant et en même temps aggravant l'instabilité générale en Guinée-Bissau. Il y a eu de nombreux cas d'intimidation des adversaires politiques, impliquant parfois le recours à la force physique, et plusieurs éminentes personnalités ont été empêchées de se rendre à l'étranger. Le monopole que le parti au pouvoir et le Gouvernement exercent sur la radio et la télévision nationales suscite la frustration et la méfiance de l'opposition. En même temps, les médias privés sont en butte à la répression, comme l'indiquent la révocation par le Gouvernement de la licence de Radio Bombolom, le 13 février 2003, et la suspension de la station de télévision portugaise RTP-Africa. Radio Bombolom a recommencé à émettre le 13 mai 2003, à la suite d'un jugement de la Cour des comptes, le premier cas depuis plusieurs années où les tribunaux rapportaient une décision du pouvoir exécutif. Toutefois, le Secrétaire d'État aux communications a publiquement contesté la validité de la décision de la Cour.

18. Le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau a continué de surveiller de près la situation dans le domaine des droits de l'homme, travaillant avec les autorités sur toutes les affaires impliquant des restrictions aux libertés civiles, tout en accordant une attention particulière au cas de 11 personnes – neuf membres des forces armées et deux civils – arrêtées en décembre 2002 et détenues sans avoir été inculpées ni jugées, officiellement pour avoir fomenté un coup d'État. À la suite des efforts incessants du Bureau, le 6 mai 2003, les autorités ont finalement donné accès à tous les détenus. La visite a révélé que ceux-ci étaient incarcérés dans des conditions non satisfaisantes. Quant à elles, les autorités ont déclaré ne pas disposer des moyens nécessaires pour engager une procédure contre eux. Le Bureau continue, en collaboration avec le Comité international de la Croix-Rouge, d'examiner la question des conditions de détention avec les autorités.

19. Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour renforcer la capacité nationale en matière de protection et de respect des droits de l'homme, le Bureau, en coopération avec l'ambassade du Royaume-Uni, a livré du matériel et des fournitures à huit tribunaux de province afin d'en assurer le fonctionnement minimum. En collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, il a aidé la Commission nationale interministérielle pour les droits de l'homme à

établir le Plan d'action national dans le domaine des droits de l'homme qui a été lancé le 28 mars 2003.

V. Aspects économiques et sociaux

20. La détérioration de la situation socioéconomique a continué d'aggraver les tensions politiques. Les arriérés de salaires dus par le Gouvernement se chiffrant maintenant à environ 11 millions de dollars, le mécontentement et la frustration amènent les agents du secteur public à se mettre régulièrement en grève. Faute d'argent, le Gouvernement a été contraint de rémunérer certains travailleurs avec du riz, en distribuant un sac de 50 kilogrammes aux fonctionnaires et deux sacs aux membres des forces armées.

21. Le PNUD apporte son aide et son soutien à l'élaboration du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, aspect essentiel de la poursuite du dialogue entre le Gouvernement et la communauté du développement.

22. Au cours du second semestre de 2002, le Fonds monétaire international (FMI) a décidé de ne plus tenter de relancer la Facilité pour la lutte contre la pauvreté et pour la croissance, qui s'était écartée de ses objectifs, et a proposé l'élaboration par les autorités d'un autre programme, contrôlé par le personnel, afin de fournir aux donateurs un cadre leur permettant de décider de l'efficacité et de la poursuite de leur assistance dans l'état actuel des choses. Tout nouvel examen de ce plan a toutefois été reporté après les élections.

23. Quatre missions d'assistance technique du FMI se sont rendues à Bissau en mars et avril afin d'examiner le fonctionnement du Ministère de l'économie et des finances dans les domaines de l'administration des recettes publiques et de la gestion des dépenses, ainsi qu'en ce qui concerne les statistiques macroéconomiques et budgétaires. Entre-temps, la Banque mondiale a reclassé la Guinée-Bissau dans la catégorie des « LICUS » (pays à faible revenu en situation difficile), ce qui lui permet de suivre de près la situation économique et sociale dans le pays. En étroite coopération avec le Gouvernement, elle procède actuellement à un examen global des dépenses publiques qui doit être achevé en août et a envoyé à cette fin plusieurs missions d'évaluation en Guinée-Bissau au cours des dernières semaines. En coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la Banque aide le Gouvernement à élaborer sa politique des pêches en prévision d'une conférence nationale qui aura lieu en juin. Elle coopère également avec l'UNICEF à la promotion de programmes de développement du jeune enfant. Afin de réduire les tensions sociales, elle examine la possibilité de débloquer des fonds sur les Crédits de relèvement et de reconstruction économiques, afin qu'une partie des arriérés des traitements dus aux enseignants puisse leur être versée.

24. En ce qui concerne la sécurité alimentaire, le Programme alimentaire mondial (PAM), qui suit de près la situation alimentaire, estime à 40 000 tonnes le déficit alimentaire actuel pour les céréales. Une première cargaison de 2 035 tonnes de riz offert par le Japon est arrivée à Bissau à la mi-avril. En 2003, le PAM a nourri plus de 80 000 enfants par le biais de programmes opérant dans 459 écoles.

VII. Observations

25. La situation en Guinée-Bissau s'est détériorée. On s'accorde aujourd'hui à reconnaître que le pays, dont l'avenir semblait si prometteur après la cessation du conflit armé de 1998-1999 et la tenue d'élections générales libres et régulières, est de nouveau engagé sur la mauvaise pente. Ses dirigeants ne devraient donc ménager aucun effort pour remettre sur les rails les processus de relèvement et de consolidation de la paix.

26. De l'avis général, les élections législatives devraient être un moment de vérité pour la jeune démocratie du pays. À la demande du Président Yalá, l'ONU apporte actuellement une assistance technique à la Commission électorale nationale et serait prête à coordonner le travail d'observateurs internationaux. Toutefois, comme j'en ai informé le Président, elle pourrait revoir sa position si elle déterminait que les condition en Guinée-Bissau ne sont pas favorables à des élections libres, régulières et crédibles. J'ai donc décidé d'envoyer une autre mission électorale en Guinée-Bissau afin d'y examiner la situation.

27. La volonté politique de la communauté internationale de venir en aide au pays et à sa population est manifeste, comme en témoignent, par exemple, les instruments et programmes créatifs mis en place par les institutions de Bretton Woods pour contribuer à répondre aux besoins les plus pressants de la population. Je salue l'engagement de ces institutions, qui ne faiblit pas, et encourage d'autres partenaires internationaux à suivre cet exemple.

28. Les responsables élus du pays ont la responsabilité sacrée de placer les besoins de la population au-dessus de toute autre considération et de créer les conditions essentielles à la gouvernance démocratique, à la paix et à la stabilité. La reprise des émissions d'une radio indépendante, Radio Bombolom, est un pas dans la bonne direction, mais il faut aller plus loin pour rétablir la confiance au sein du pays et entre la Guinée-Bissau et ses partenaires internationaux.

29. Je sais que personne en Guinée-Bissau ne souhaite le retour à la violence et à la destruction qui ont marqué le passé récent. Le Président Yalá a à diverses reprises donné à mon Représentant l'assurance que, en dépit de la situation critique du pays, il souhaitait un règlement pacifique et négocié de la crise actuelle. Cet engagement est encourageant et j'espère qu'il le respectera.

30. Enfin, je tiens à rendre hommage à mon Représentant en Guinée-Bissau, M. David Stephen, ainsi qu'au personnel du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans ce pays et à toute l'équipe de pays des Nations Unies pour le dévouement avec lequel ils s'acquittent de leur mission dans un climat de plus en plus difficile.